

REUNION DE BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

L'an deux mille onze, le 6 décembre, à 18 h 00, les Membres du Bureau légalement convoqués le 29 novembre 2011, se sont réunis aux Bureaux de la Communauté de Communes à BAIN DE BRETAGNE, sous la présidence de M. MELLET Yvon.

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 8

Étaient présents :

MM. MELLET, GENDROT, MENARD, THEBAULT, DERVAL, KAMIERCZAK, TROUBOUL, THELOHAN.

Excusés :

M. LANDEL, Mme GARDAN

M. GENDROT a été élu secrétaire de séance.

Objet de la décision n° 59 / 2011 :

VENTE DE TERRAINS DE L'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES DE BEL AIR, A CREVIN

La Commission Développement Économique réunie le 30 novembre 2011 a examiné les demandes d'acquisition de terrains sur l'extension de la ZA de Bel Air à CREVIN. Elle s'est prononcée en faveur de l'implantation des entreprises selon le détail ci-dessous :

Lot n° 3 : 1.324 m²

M. Ildio CRUZ

Activité : enduit plâtre – joints sur placoplâtre

Actuellement à CREVIN

Lot n° 4 : 1.585 m²

NIWAKI CONCEPT - M. et Mme CHAUVIN

Activité : Paysagiste

Actuellement locataire sur le Parc d'Activités de Château-Gaillard (dans le bâtiment de M. NEVEU)

Lot n° 6 : 2.046 m²

SBPI – M. et Mme FOURNIER

Activité : Vente pose de cloisons et plafonds

Installé à CREVIN depuis 2001

Lot n° 7 : 1.767 m²

M. Antoine LAUNAY

Activité : Garagiste

Actuellement à CREVIN

Lot n° 8 : 1.391 m²

MAIE – M. et Mme GEORGES

Activité : Menuiserie et aménagement intérieurs et extérieurs

Actuellement au PETIT FOUGERAY

Lot n° 9: 1.269 m²

M. José MOREIRA

Activité : Travaux de plâtrerie

Actuellement à CREVIN

Il est rappelé que le Conseil Communautaire réuni le 31 mars 2011, a retenu comme prix de commercialisation de ces terrains, la valeur de 18 € HT le m².

Ainsi, il est demandé au Bureau de se prononcer sur la vente des terrains de l'extension de la ZA de Bel Air à CREVIN, selon le détail proposé par la Commission Économique.

DÉCISION

Le Bureau approuve à l'unanimité la vente des terrains situés sur l'extension de la Zone d'Activités Intercommunale de Bel Air, à CREVIN, selon le détail ci-après :

Lot n° 3 : 1.324 m²

M. Ilidio CRUZ

Activité : enduit plâtre – joints sur placoplâtre

Lot n° 4 : 1.585 m²

NIWAKI CONCEPT - M. et Mme CHAUVIN

Activité : Paysagiste

Lot n° 6 : 2.046 m²

SBPI – M. et Mme FOURNIER

Activité : Vente pose de cloisons et plafonds

Lot n° 7 : 1.767 m²

M. Antoine LAUNAY

Activité : Garagiste

Lot n° 8 : 1.391 m²

MAIE – M. et Mme GEORGES

Activité : Menuiserie et aménagement intérieurs et extérieurs

Lot n° 9: 1.269 m²

M. José MOREIRA

Activité : Travaux de plâtrerie

Le prix de vente correspond à ce qui a été arrêté par le Conseil Communautaire réuni le 31 mars 2011, à savoir 18 € HT le m². Le Président est alors autorisé à signer les actes de vente devant intervenir, étant entendu que les frais de géomètre et de notaire restent à la charge des acquéreurs. Enfin, il est précisé que la superficie des terrains concernés par ces ventes, est donnée à titre indicatif et pourra varier de quelques m².

Objet de la décision n° 60 / 2011 :

CHOIX DU FOURNISSEUR D'UNE NACELLE TRACTABLE TELESCOPIQUE

Une consultation a été lancée le 13 octobre dernier pour acquérir une nacelle tractable télescopique destinée à assurer des travaux de maintenance dans les salles et autres bâtiments publics des 17 communes du territoire de la Communauté de communes.

Les caractéristiques techniques de cette nacelle ont été définies selon les besoins des services des Communes : cet équipement doit pouvoir entrer et sortir des bâtiments par les accès classiques comme les portes d'entrées ou issues de secours des salles de sports ou salles multifonctions.

Cette nacelle doit être tractable derrière un véhicule dont le PTAC (poids total autorisé en charge) est de 3,5 tonnes.

Dans le cahier des charges, étaient demandées les caractéristiques suivantes :

Poids inférieur à 1500 Kg.

Hauteur de travail environ 12 mètres.

Déport d'environ 5 mètres

Charge de panier environ 200Kg

Largeur maximum 1,5 mètres

Hauteur maximum 2 mètres

Énergie : Batterie avec chargeur automatique

Attelage standard , roue jockey double (gonflable)

Patins pour stabilisateur

Assistance motorisée des roues

Immatriculation, carte grise

Stabilisateur hydraulique

Formation des agents communaux

5 fournisseurs ont répondu à cette consultation. 1 Offre a été écartée, son dossier n'étant pas complet, et ne répondant pas au cahier des charges.

Le Bureau est invité à se prononcer sur le fournisseur à retenir, à partir du tableau d'analyse des offres élaboré par le Service Technique de la Communauté de communes.

DÉCISION

Après avoir examiné les différentes offres, le Bureau décide, à l'unanimité, de retenir celle de la Sté AB EQUIPEMENT concernant le modèle Génie TZ34/20.

Le Président est ainsi autorisé à passer commande pour l'acquisition de cette nacelle tractable télescopique au prix de 23.750,00 € HT, intégrant le kit Mover Traction (Assistance motorisée à télécommande).

Objet de la décision n° 61 / 2011 :

CREATION D'UNE MISSION DE SERVICE CIVIQUE POUR LE PIJ

Il est soumis à l'avis du Bureau, la proposition de créer une mission de service civique pour le Point Information Jeunesse (PIJ).

Il est rappelé que le PIJ communautaire est l'une des structures du territoire permettant aux jeunes de trouver des réponses et d'être accompagné sur diverses thématiques : insertion, formation, emploi, santé, logement, projets culturels, loisirs....

Le PIJ a mis en place certains outils de diffusion des informations : guide, brochure, plaquettes, articles sur le site institutionnel, mise à jour d'un blog, présence sur les réseaux sociaux **mais l'expérience montre que, dans certains cas, l'impact est différent lorsque c'est un jeune qui porte le message plutôt qu'un adulte, même très expert. Les messages sont alors moins considérés comme institutionnels même si les jeunes reconnaissent que l'institution est garante de fiabilité.**

La proximité du volontaire avec les jeunes lors des premiers contacts constituera une complémentarité avec l'animatrice/informatrice jeunesse restant l'experte des contenus d'information.

Les missions pour ce service civique :

En lien avec l'animatrice du PIJ et l'ensemble des animateurs jeunesse :

Aller à la rencontre des jeunes dans le cadre collectif afin de récolter leurs paroles et de déterminer leurs besoins d'informations

Participer à l'élaboration d'ateliers d'information, de temps d'animation, d'évènements sur des thématiques qui touchent les jeunes : jobs, international, droits, santé.....

Proposer des améliorations ou adaptations aux temps d'animation

Réfléchir sur l'impact des différents outils de communication : ceux mis en place sont ils pertinents ? Y en a t il d'autres à proposer ?

Communiquer auprès des partenaires locaux et départementaux

Accompagnement du volontaire :

Découverte du métier d'animateur au sein du point information jeunesse et de l'Espace jeunes.

Mise en réseau avec l'ensemble des partenaires insertion/emploi/formation du territoire (voire au delà)

Formation au sein du réseau Information Jeunesse, DDCSPP

Le profil du candidat ou de la candidate :

Avoir entre 18 et 25 ans

Etre à l'aise avec l'outil informatique et les réseaux sociaux.

Etre à l'écoute du public, sens de l'analyse

Sens du contact et du relationnel, rigueur, initiative et dynamisme

Goût pour le travail en équipe

Avoir une bonne capacité d'adaptation

Etre motivé(e) par l'animation socio-culturelle

Caractéristiques de la mission :

Durée : 6 mois - A partir de fin janvier 2012

Temps de travail : 24 h hebdomadaires avec 2 jours de congés par mois.

Indemnités : 446,65 € net / mois (pris en charge par l'Etat) + 100 € indemnités / mois (prise en charge assurée par la structure accueillant le service civique)

Tutrice : Lydia BUSIGNIES – Animatrice Point information Jeunesse (en relais Franck RUBAUD , Coordinateur Jeunesse).

DÉCISION

Considérant l'intérêt d'une mission permettant d'améliorer les services offerts par le Point Information Jeunesse de la Communauté de communes,

le Bureau décide à l'unanimité, de programmer l'accueil d'une personne, dans le cadre d'un service civique, sur la base d'un temps de travail hebdomadaire de 24 heures, et selon les missions définies préalablement. Ce service répond à une mission d'intérêt général, prévue sur une durée de 6 mois, qui pourrait démarrer dès janvier 2012.

Le tutorat du volontaire sera assuré par l'animatrice du Point Information Jeunesse de la Communauté de communes. Ainsi, il est donné autorisation au Président de :

- signer le contrat de service civique correspondant à cette mission d'ordre social, en faveur d'un public jeune,
- verser une indemnité mensuelle de 100 € à la personne volontaire qui assurera ce service civique au sein du Point Information Jeunesse communautaire.

Objet de la décision n° 62 / 2011 :

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE

Les contrats d'assurance suivants arrivent à échéance au 31 décembre 2011 :

Responsabilité et Protection Juridique avec la SMACL

Domage aux biens avec GROUPAMA

Il est proposé de prolonger ces contrats d'une année, en attendant de mettre en place une consultation des compagnies d'assurance, pour 2013.

Le Bureau est ainsi invité à se prononcer sur le renouvellement des deux contrats.

DÉCISION

Dans la perspective de faire réaliser un audit « Assurance » courant 2012, le Bureau décide à l'unanimité de prolonger d'une année les contrats d'assurance suivants, arrivant à échéance le 31 décembre 2011 :

Responsabilité et Protection Juridique avec la SMACL

Domage aux biens avec GROUPAMA

Le Président est alors autorisé à signer les avenants à ces contrats d'assurance qui permettront de prolonger leur échéance au 31 décembre 2012.

Ont été prises, lors de la séance du Bureau Communautaire du 6 décembre 2011, les décisions n° 59 à 62 / 2011.

Les membres du Bureau présents :

M. MELLET

M. GENDROT

M. MENARD

M. THEBAULT

M. DERVAL

M. KAZMIERCZAK

M. TROUBOUL

M. THELOHAN